

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 24 (1936)

**Heft:** 468

**Artikel:** Association suisse pour le suffrage féminin

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262184>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sées par la directrice sortent librement, comme celles que j'ai vues tout à l'heure partir joyeusement seules pour l'église; ou bien on les mène au cinéma, au concert. Très intelligemment aussi, le règlement de la maison tient compte des habitudes acquises dans d'autres circonstances de vie, de la fatigue du traitement pour celles qui y sont astreintes et, loin d'exiger ces levers à l'aube et ces couchers de jour qui imitent la prison, fixe un horaire beaucoup plus en harmonie avec celui de toute vie familiale moderne.

Evidemment, pour que pareille institution produise ce que l'on attend d'elle, il faut trouver, pour la mettre à sa tête, la personnalité à la fois ferme et bonne, compréhensive et juste, d'esprit large et de cœur généreux, qui ne parlera pas trop, mais agira, qui ne distribuera pas des punitions, mais saura stimuler le zèle de bien faire... Nos amies polonaises ont eu cette chance. Je m'entre pas ici dans le détail de toutes les petites innovations ingénieries et touchantes, émanant du principe du *self government*, imaginées par l'admirable directrice de la maison, que l'on me signale, et qui, bien plus qu'un règlement trop strict, contribuent à la bonne marche générale, parce que celle-ci est basée sur la bonne volonté de toutes. Aussi, quand je pars, et que, de la porte largement ouverte sur le jardin fleuri, les pensionnaires, entre le fox-terrier qui jappe et le minet qui ronronne, me saluent de la main... je songe que, en face des forces si profondément ancrées du vice, de la dégénérescence, de l'ignorance et de la misère, il valait certes la peine de tenter cette expérience de foi dans la valeur spirituelle de l'être humain, si déchu soit-il; et que s'il est une expérience qui mérite de réussir, c'est bien celle-là.

E. Gd.



## DE-CI, DE-LA

### *Une femme chef de clinique à Genève.*

Nous avons été très heureuse d'apprendre la nomination de Mme le Dr. Florin comme chef de clinique au Service dermatologique de l'Hôpital cantonal de Genève. Ce n'est assurément pas la première fois qu'une femme remplit ce poste de chef de clinique (qui vient immédiatement, rappelons-le, après celui du professeur et celui du médecin-adjoint), mais jamais encore, dans le Service de dermatologie, les femmes s'étant jusqu'à présent rarement spécialisées dans ce domaine chez nous.

C'est pourquoi nous adressons toutes nos meilleures félicitations à Mme Florin, qui innove de la sorte, et nos meilleures vœux de succès, — ceci d'autant plus qu'elle va prochainement ouvrir un cabinet de consultation dermatologique, et sera ainsi la seule femme spécialiste de ces maladies qui pratique à Genève.

### *Tempora mutantur...*

Lors de ces distributions de décorations faites en Grande-Bretagne à l'occasion de la nouvelle année, le titre de « Dame Commandeur de l'Empire Britannique » a été remis à... Christabel Pankhurst, la célèbre suffragette, impitoyablement poursuivie autrefois par la police, enfermée dans les prisons de Sa Majesté, nourrie de force lorsqu'elle tentait de faire la grève de la faim, etc... D'ailleurs, n'avons-nous pas vu de nos yeux la statue élevée à sa mère, Mrs. Emmeline Pankhurst, devant cette porte de la Chambre des Communes, d'où on la chassa tant de fois comme manifestante en faveur du vote des femmes?

mes? et M. Baldwin n'avait-il pas assisté officiellement, en tant que Premier Ministre, à l'inauguration de cette statue?...

Ainsi va le monde. Erreur impardonnable, hier, vérité partout reconnue, aujourd'hui. Heureuses sont celles et ceux qui vivent assez longtemps pour constater cette évolution.

### *Pour les réfugiés politiques.*

Les diverses organisations qui, à Genève, s'occupent de réfugiés se sont mises d'accord pour créer un « Service de renseignements pour les réfugiés ».

Cet office fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier, rue Lévrier, 15, tous les jours, sauf le samedi, de 14 à 17 heures. Il s'efforce d'exercer le contrôle nécessaire pour éviter certains abus, et d'autre part, il oriente ces réfugiés vers les œuvres susceptibles de les aider. Toute personne sollicitée directement est invitée à utiliser ce nouveau service.

### *Aie bon courage et gai visage...*

Cette vaillante devise est celle du petit journal fondé à Leysin, la « cité des malades », par quelques patients, pour établir un lien entre eux, et apporter à ceux qui, souvent, désespèrent, l'aide morale et le réconfort que peut donner la souffrance partagée.

Ce journal sert aussi de trait d'union entre tous ces malades qui, non seulement pour s'occuper, mais encore parce qu'ils ont vraiment besoin des petites sommes que cela peut leur rapporter, confectionnent une foule d'objets: cuir travaillé, vannerie, tricot, poterie, perles de bois, etc. Et c'est bien volontiers qu'en réponse à la demande qui nous a été faite, nous recommandons, en ce mois de janvier où l'on est parfois encore appelé à faire de menus cadeaux, tous ces travaux à nos lectrices. *Tous sont soigneusement désinfectés*, vendus à des prix très modérés, et les acheter ou les commander constitue à la fois un geste d'entraide et un réconfort moral. (S'adresser à: *Liens pratiques*, P.-J. Kopp, Sanatorium Chamoissoire, Leysin.)

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, qu'une démarche analogue a été faite, auprès du Conseil National également, par les grandes *Frauenzentralen* de Suisse allemande, la Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud et l'Union des Femmes de Genève. En leur souhaitant plein succès, nous ne pouvons nous empêcher de constater combien la pratique de la vie collective amène forcément tant de femmes, qui se tiennent timidement à l'écart du courant suffragiste, à réaliser la nécessité indispensable du *vote des femmes!*



### *Nouvelles des Sections.*

**GENÈVE.** — *Notre ménage national: les finances fédérales.* Dépenses exorbitantes nécessitant une augmentation d'impôts directs et indirects alarmante à un moment où presque chacun se voit infliger une baisse de salaire; politique de baisse de traitement et de baisse de prix aboutissant fatallement à une diminution du pouvoir d'achat général, et par conséquent à un chômage encore plus grand: subventions encore plus fortes à l'agriculture et à certaines industries; salaires du personnel fédéral; impôts sur la fortune non déclarée: voilà, chiffres officiels à l'appui, les points sur lesquels a porté, lors de la dernière séance de l'Association pour le Suffrage, l'exposé de deux orateurs de tendances politiques opposées, M. Béguin, docteur en droit et journaliste, et M. Treina, caissier de l'Union des Syndicats. Un nombreux public s'est plus à suivre ce débat clair, courtois, mais élégant, et la discussion animée qui suivit montra bien que les questions traitées avaient passionné l'auditoire. Belle séance de début d'année pour notre Association, qu'il convient de féliciter d'avoir songé à traiter ce problème d'actualité. E. K.

**LAUSANNE.** — Le Comité lausannois pour le Suffrage féminin remercie vivement ceux qui ont bien voulu lui offrir tant de choses pour la réussite de sa soirée familiale du 6 décembre: objets divers, petits et grands cadeaux, pâtisserie, argent même, ont afflué et permis de préparer de nombreuses surprises et un buffet bien garni. A tous un chaleureux merci.

Ce qui manquait le plus, c'étaient les acheteurs. Sur nos 400 membres, 27 seulement ont assisté à notre soirée. Mais le zèle et la générosité de ces fidèles ont été tels qu'ils ont permis de verser dans notre caisse la somme de 150 fr. en chiffre rond. Comptez ce que chacun y a mis en moyenne!

Merci aux donateurs, merci aux fidèles qui ont payé de leur personne et de leur bourse!

\* \* \*

La section de Lausanne a été bien inspirée en demandant une causerie sur le sujet: *Le ménage est-il ennuyeux?* à Mme Muret-Cart (Epesse), l'auteur de plusieurs livres charmants et de deux destinés à l'enfance.

Après avoir vivement critiqué la ménagerie qui a laissé échapper tant de tâches qui étaient siennes, la conférencière a rendu l'Espoir à ses auditrices en montrant que la jeune génération plus indépendante, plus consciente de sa valeur, plus débrouillarde, décidée à devenir vraiment

## Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

### *Le budget fédéral et le prix du pain*

*La lettre suivante vient d'être adressée au Conseil National, à l'occasion de la discussion par les Chambres du projet financier du Conseil fédéral, par deux grandes organisations féminines suisses.*

Bâle et Hérisau, décembre 1935.

Monsieur le Président, Messieurs,

Les Associations soussignées ont pris connaissance avec étonnement et déception des intentions du Conseil Fédéral de préconiser, en vue de l'assainissement des finances du pays, une majoration des droits d'entrée des céréaliers qui entraînerait une augmentation du prix du pain.

Nos Associations se rendent parfaitement compte que l'Etat doit se procurer les fonds nécessaires, et qu'il est pénible pour notre population de voir que, pour chaque gramme d'assainissement, des protestations émanent des groupements dont les intérêts personnels sont atteints; malgré cela, nous sommes d'avis que le pain est le dernier des produits qui devrait subir un renchérissement. Nous ne parlons pas ici dans

l'intérêt d'un groupement déterminé, mais dans l'intérêt général, car à mesure que la crise s'accentue, que le train de vie doit être réduit et que le pouvoir d'achat diminue, le pain devient de plus en plus l'aliment principal pour une grande partie de la population.

Ces dernières semaines, le prix du kilo de pain a augmenté de 2 cts; un nouveau renchérissement ne devrait plus se produire tant que des produits de moindre nécessité, tels que les boissons alcooliques, spécialement la bière et les liqueurs, sont encore soumis à un impôt relativement faible. Ces dernières supporteraient certainement une plus forte imposition, sans que leur renchérissement influe défavorablement sur la santé de la population, tandis qu'une augmentation du prix du pain laisserait vite ses traces.

Nous vous prions instamment, Messieurs, de refuser l'augmentation prévue des droits d'entrée des céréalières, et de vous prononcer par contre pour une plus forte imposition des boissons alcooliques.

*Pour l'Union suisse des Associations de Ménagères:*

*La Présidente: M. MONTANDON-SCHURTER.*

*Pour l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses:*

*La Présidente: CLARA NEF.*

\* \* \*

### *Les femmes de la Martinique*

*Les Antilles, dont le tricentenaire de la conquête par la France vient d'être célébré, sont à la mode. Après Mme Marthe Oulé, l'intrépide navigatrice qui en a rapporté un volume, Les Filles filles de France, Mme Alice La Mazière, une active féministe française, y a fait pour Vu un fort intéressant reportage, dont nous détaillons le paragraphe suivant. Nos lecteurs y verront qu'à la Martinique comme ailleurs le terme « sexe faible » est singulièrement hors de saison quand il s'agit du travail féminin.*

Dans sa maison et hors de sa maison, la femme ne reste pas inactive. Le lundi matin elle va à la rivière pour y laver le linge. Ses plus jeunes enfants l'aident à la besogne. A mi-jambe dans l'eau et entourée de sa marmaille, elle frappe allégrement, de ses bras robustes, le linge sur de grosses pierres. Dans tous les pays du monde, les lavandières jacassent. Ici, elles chantent. Et leur voix prend, dans le ravin, une résonance particulière.

Le lundi après-midi, toute la famille, suivant le précepte de Candide, va cultiver son jardin. Le père s'absente bien pendant quelques heures: c'est le lundi en effet que les combats de coqs sont le plus courus. La mère rentre à la maison, chargée de fruits et légumes dont une partie sera consommée dans la semaine. L'autre, la plus belle, sera descendue au marché sur un grand plateau ou tray, porté sur la tête en un véritable équilibre.

Aux champs, avec son mari, elle sarcle et coupe la canne, travaille également à la cueillette du café, du cacao, des bananes, et à l'embarquement de celles-ci.

On la voit aussi dans des champs d'ananas.

Les plus rudes, les plus pénibles métiers ne rebutent point les Martiniquaises.

Elles sont charbonnières à la Transat, manœuvreuses de maçons dans les distilleries, les usines à sucre, sur les routes, les chantiers. Certaines nus jusqu'à la ceinture, demeurent dans la rivière de huit heures à midi à extraire du sable, utilisée pour les constructions en ciment armé. En quatre heures, elles ramènent un bon mètre cube. Pour cette tâche, elles reçoivent de 10 à 12 francs. D'autres, enfin, sont balayeuses sur les routes. Ce poste qui fait d'elles quasi-séances de fonctionnaires est très recherché.

Actives, elles besognent autant que les hommes, font l'amour avec une égale conviction pendant le plus grand nombre d'années possible et ont beaucoup d'enfants!...

Dès quatre heures du matin, les routes sont parcourues par des porteurs tenant sur la tête des bidons ou de grandes corbeilles recouvertes d'une toile imperméable. Les bidons, contenant du lait et couronnés d'une petite branche de guyot pour empêcher le liquide de s'écouler, vont vers la ville, les corbeilles remplies d'excellents pains frais vers les campagnes.

Telles vendeuses viennent à la « capote ». Des marchands de nouveautés leur confient madras, savons, indiens, articles de bimbeloterie. Tray sur la tête, elles circulent de village en village et, jusqu'au samedi seulement. Alors, pour être bien certaines d'être remboursées, elles assistent à la paie et réclament leur dû.

— — —

## Une mission protectrice de l'enfance en Abyssinie

Nos lecteurs apprendront avec intérêt que l'Union Internationale de Secours aux Enfants, toujours sur la brèche là où est en jeu la protection de l'enfance, a réussi à envoyer une déléguée en Abyssinie. Mrs. Small, membre de son Secrétariat, et bien connue dans les milieux internationaux de Genève, a dû arriver aux environs de Noël sur les hauts plateaux abyssins, et s'est immédiatement mise à l'œuvre pour reconnaître, riches de toute l'expérience que lui ont valu de précédentes missions en Europe orientale et méridionale, les besoins les plus pressants des enfants et pour prendre les mesures indiquées pour y faire face.

Cette mission a éveillé grand intérêt dans divers pays (France, Turquie, Irlande, Suède, Grande-Bretagne, etc.). Mais, si l'on veut qu'elle donne tous les résultats qu'on peut en attendre, d'autres appuis sont encore nécessaires: c'est pourquoi l'Union Internationale fait à tous un appel que nous ne pouvons que recommander chaleureusement ici.

### *Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés*

#### *Ce que peut une femme*

Dans l'Action, Bulletin hebdomadaire des Sept Indépendants, M. G. Dutteiller, que sa vigoureuse campagne en faveur d'une action économique effective remplace les paraboles de nos législateurs, a fait élire au Conseil National dans trois grands cantons, ne cache pas son appréciation du concours apporté par les femmes à l'opinion publique en matière économique et politique:

.. De tout temps chez nous, les femmes ont été assez éloignées de la politique, et jusqu'à ces derniers temps ne s'en mêlaient guère.

Mais cela a changé. Aujourd'hui que les nécessités économiques dominent la politique, la femme suisse est remarquablement au courant de ce qui se passe. En songeant à son mari, à ses fils et à ses filles, elle suit les fluctuations du marché du travail, elle étudie les statistiques du chômage, se préoccupe du cours des changes, de l'état des finances, s'inquiète des perspectives de dévaluation, observe, — alarmée, — l'augmentation de la dette publique ou des taux des intérêts hypothécaires. Les femmes de propriétaires se tournent en constatant la dépréciation des immeubles. Toutes se font du souci au sujet des mesures économiques, des droits de douane, du renchérissement des marchandises dûs aux restrictions; toutes étudient avec soin la qualité des articles que leur livre telle coopérative ou tel grand magasin...

La femme saisit les problèmes d'une manière particulièrement vive, avec toute la force de son sentiment, et défend avec conviction sa manière de voir. Elle a un instinct inné pour distinguer le vrai du faux. Elle a notamment une aversion particulière pour les réglementations contrai-

res au bon sens; elle ne peut comprendre, par exemple, que le père cordonnier n'ait plus le droit d'employer son fils, et soit obligé de l'envoyer faire timbrer son carnet de chômage, ou que le paysan, dont le fils demeure dans la même maison, ne puisse livrer le lait à ce fils sans envoyer à Berne son « sou de crise »! Elle est donc déconcertée de voir que, devant une grande récolte, on se lamente sur l'abondance, — qu'on se plaigne de graisse, — au lieu de se livrer à des actions de grâces...

Au cours de ces derniers temps, la femme suisse est devenue un élément important de la vie économique et politique. Sa calme observation des faits et une sûre intuition lui imposent une réserve naturelle devant les grandes phrases et les théories artificielles. Quand les choses vont mal, LA FEMME VEILLE! Et il est bien qu'en soit ainsi. Nous avons besoin parfois d'être guidés sur notre chemin par la logique de sentiment et le sens pratique de la femme. Le temps est venu d'une politique du foyer familial! Celui de la « politique de cafés » est révolu. C'est là un des bons côtés de l'époque difficile que nous traversons.

C'est fort bien, et nous ne pouvons qu'applaudir à ces énergiques paroles. Mais, pourquoi ne réclame-t-il pas pour les femmes le moyen de réaliser cette « politique du foyer familial » en participant directement et effectivement à la direction des affaires du pays? Lui-même et ses amis n'ont-ils pas considéré que, pour leur entrée au National, ils seraient à même de mieux lutter pour le succès de leurs idées: pourquoi donc ne pas reconnaître aussi à « la femme qui veille » son droit à une collaboration autrement plus active qu'en conversant avec son mari?..

On la voit aussi dans des champs d'ananas.

## Tribune libre

### A propos du salaire des ménagères<sup>1</sup>

Genève, le 25 décembre 1935.

La lettre de Mme C. L. sur le salaire des ménagères m'a fort étonnée. En effet, après avoir admis que ce salaire serait « légitimement gagné », que les femmes « seraient moins tentées de travailler au dehors », que « les hommes de la famille apprendraient à estimer le travail de la femme », l'auteur exprime la crainte que ce salaire ne contribue à « disjoindre une association basée sur l'amour et l'estime mutuels, ayant toute autre chose ».

Que Mme C. L. se rassure : Si un ménage est basé sur l'amour et l'estime mutuels, le salaire de la ménagère ne changera rien à rien, car, dans ce ménage-là, le mari est généreux et va déjà plus loin que la loi que nous aimeraissons introduire dans le Code. Nous pensons aux très nombreux ménages où le mari croit avoir fait tout son devoir quand il a remis à sa femme le strict nécessaire pour le ménage et se réserve à lui seul le reste de ses revenus pour ses menus plaisirs. J'en connais qui font eux-mêmes les achats du ménage, paient les fournisseurs, de manière à ne laisser aucun argent à leur femme. Dans toutes les classes, même dans la bourgeoisie aisée, beaucoup de femmes mariées sont, comme disait l'une d'entre elles, « toujours des mendiantes ». Cet état de choses est spécialement injuste et choquant chez les paysans, car les revenus du ménage sont le résultat de la collaboration des deux époux. La femme nourrit les cochons; le mari empêche l'argent.

Le Code civil suisse, dans ses grandes lignes, reconnaît l'égalité des époux, mais cette égalité est pratiquement annulée à cause de la dépendance économique de la femme mariée. L'épouse est obligée de tout supporter parce qu'elle n'a pas de moyens personnels de subsistance; elle n'est qu'une ménagère dont le travail, non rétribué est sous-estimé. Le salaire de la ménagère aurait donc pour résultat, en atténuant la dépendance économique de la femme mariée, d'améliorer la vie conjugale et le sort de beaucoup de femmes qui seraient encouragées à se perfectionner.

<sup>1</sup> Voir les trois précédents numéros du *Mouvement féministe*.

un être humain réel et non pas le type rêvé, désiré par le mari, saura tenir son ménage sans s'en faire l'esclave. L'important, ce n'est pas que la maison soit absolument nette de toute poussière, c'est qu'elle soit accueillante, animée par la bonne humeur et la bonne volonté, qu'on s'y sente à l'aise, qu'on y puisse amener ses amis et deviser gaîment auprès d'un simple goûter, en n'attribuant pas au lavage de la vaisselle plus d'importance qu'il en a.

Les propos spirituels et généreux de Mme Muret ont fait grand plaisir aux féministes, parce qu'ils sont très près de nos théories. Le ménage est ennuyeux, certes, mais il faut le faire. On s'habitue à l'idée que la fille de la maison vouée au ménage a droit à une honnête rétribution pour ce travail. Il faut que la mère, pour remplir toute sa tâche d'éducatrice, ne laisse pas en friche son intelligence afin d'être pas dépassée par ses enfants. Nous avons toujours soutenu qu'il fallait laisser la femme libre de développer à sa guise sa personnalité pour qu'elle puisse remplir toutes ses tâches. Il nous est agréable de nous trouver d'accord avec Mme Muret, qui se pique de n'être pas féministe. Entre nous, elle l'est.

S. BONARD.

tionner dans une profession devenue plus intéressante, parce que plus lucrative. Ce n'est pas en vertu d'un phénomène psychologique américain qu'un travail payé est mieux apprécié qu'un travail bénévole, mais en vertu d'un phénomène humain et naturel. Quand l'homme saura qu'il doit payer le travail de sa femme-ménagère, il demandera aussi, et à bon droit, à sa future épouse des qualités de ménagère. Les jeunes filles se préparent mieux à leur future tâche. Ainsi donc, loin d'être « destructrice du foyer et de la famille », l'habitude de payer la ménagère pour son travail pourra rendre au mariage l'attrait qu'il a perdu et perd de plus en plus pour les jeunes filles indépendantes.

Il s'agit donc de savoir si l'on veut, oui ou non, favoriser et maintenir l'institution du mariage. Si oui, il faut donner à la femme mariée dignité et sécurité, en lui garantissant un minimum d'indépendance économique, en obligeant le mari à prélever sur ses revenus un pour-cent dont le chiffre reste à fixer. Ce procédé me paraît le plus simple et le plus juste. Un mari qui gagne 300 fr. par mois ne peut payer à sa femme un salaire qui corresponde réellement à son travail de ménagère. Celle-ci devra se contenter d'une petite somme et chercher à compléter son gain en travaillant quelques heures hors de chez elle. De même, il est juste qu'une femme dont le mari a de forts revenus soit payée proportionnellement à ces revenus. La femme qui manie beaucoup d'argent, dirige une maison importante, reçoit du monde, a une grande responsabilité, économique, sociale et morale. Elle emploiera une partie de son salaire pour payer une ou deux employées de maison qu'elle dirigera. D'ailleurs, la loi stipule que le mari doit entretenir sa femme suivant sa condition sociale.

Si la ménagère est inférieure à sa tâche, ou s'il y a contestation, si le mari est trop exigeant, le différend sera liquidé comme tout autre différend conjugal, c'est-à-dire à l'amiable, ou par le juge. Si la ménagère est fautive, le mari pourra l'obliger à prendre une femme de ménage plus experte, et qu'elle paiera. Il y aura toujours des mauvais ménages, des sujets de discorde, des divorces. Mais il y en aura moins. Si la famille est nombreuse et si le mari n'a qu'un petit revenu, il sera bien misérable de refuser son aide, lui qui est responsable de la naissance de ses nombreux enfants. Le prétexte que sa femme

reçoit un petit subside personnel n'a aucune valeur, d'autant moins que ce subside servira le plus souvent à procurer aux enfants des objets nécessaires. Mais tout est possible: l'extrême abjection du mari, l'extrême sottise de la femme, comme aussi l'extrême bonté du mari et l'extrême paresse de la femme. C'est pourquoi je ne suis pas d'accord avec Mme C. L. quand elle dit que les bases de la vie familiale « reposent sur l'entier désintéressement et le plus complet don de soi de la femme ». Les hommes, ne sont-ils donc tous que des profiteurs? Une vie familiale bien ordonnée repose sur l'abnégation des deux époux. Quand le ménage marche bien, c'est que non seulement la femme, mais aussi le mari fait son devoir avec dévouement.

Je veux bien aussi, comme Mme C. L., me placer à un point de vue sentimental. Mais si l'agit de savoir de quel sentiment on s'inspire. Mme C. L. désire ardemment l'harmonie dans les ménages. Pour cela, elle exige de la femme tous les sacrifices. Le travail de la ménagère, parce qu'il est exécuté avec dévouement, ne doit pas être rétribué. En ce cas, pourquoi paie-t-on les infirmières, les médecins, les pasteurs...?

Baser la vie familiale sur l'unique pilier du sacrifice de la femme qui travaille sans être payée, c'est non seulement commettre une injustice, mais c'est créer une illusion dangereuse: à la moindre secousse, le ménage, mal équilibré, s'écroule. Et s'il n'y a pas plus de ces catastrophes dans notre société, c'est que les maris ne sont pas tous aussi ingrats que la loi et les préjugés leur permettraient de l'être.

LUDIE MOREL.

\* \* \*

Vevey, le 8 janvier 1935.

C'est avec un grand intérêt et un très vif plaisir que j'ai lu, dans le dernier numéro du *Mouvement Féministe*, l'article du Dr. Muret à propos du salaire des ménagères.

Puisque je dois être « aussi brève que possible », je voudrais seulement ajouter quelques remarques aux conclusions qui terminent cet article.

Tout d'abord, je suis heureuse de voir poser en principe en premier lieu l'obligation, donc la responsabilité, pour les deux époux, de contribuer à l'entretien et aux frais du ménage.

Mais ensuite, ne pourra-t-on pas déclarer que la contribution de la femme provient, tout comme

celle du mari, de son gain, du produit de son travail ou de ses autres revenus? Est-ce trop demander que de vouloir faire reconnaître d'emblée le travail ménager simplement comme une forme parmi tant d'autres du travail tout court, et du travail qui mérite salaire?

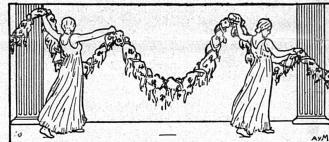
A première vue, je le sais, cette distinction peut paraître inutilement subtile; elle le serait peut-être si nous vivions dans un monde peuplé de féministes, mais la formule proposée par le Dr. Muret, « la contribution de la femme est représentée en tout ou partie, mais avant tout, par son travail ménager », ne risque-t-elle pas de faire le jeu de tous ceux qui, à l'heure actuelle, ne demandent qu'à reléguer exclusivement la femme mariée dans le domaine ménager?

D'autre part, au lieu de fixer une fois pour toutes le pourcentage de la contribution du mari qui sera considéré comme le salaire ménager de la femme, ne vaudrait-il pas mieux poser en principe que ce salaire sera établi d'après la valeur réelle du travail ménager accompli? En effet, cette valeur variera selon que la ménagère se charge elle-même de tout le travail, ou qu'elle se fait aider (domestique, femme de ménage), selon que la famille est nombreuse ou pas, etc., etc.

Le Dr. Muret nous dit avoir vu plus d'un mari « ne comprendre la valeur réelle de ce travail qu'après la mort de sa femme, et cela par les frais que lui occasionnaient la ou les personnes appartenues à la remplacer ». Il voudrait voir ce principe entrer en ligne de compte en cas de divorce pour la fixation de l'indemnité due par le mari à sa femme. Ce même principe ne pourrait-il pas justement servir de base équitable et conforme au bon sens lorsqu'il s'agira de fixer le salaire de la ménagère en temps normal?

YOLANDE VAN MUYDEN.

N. D. L. R. — Nous avons encore reçu d'autres lettres sur cette question, qui paraît avoir vraiment beaucoup intéressé nos lectrices. L'une notamment préconisant, bien davantage que le salaire de la ménagère, l'indissolubilité du mariage pour assurer à la femme la tranquillité à laquelle elle a droit. Malheureusement, cette lettre n'étant pas signée, il serait contreire à nos habitudes de la publier, car autant nous sommes prêtes à garantir à toutes celles de nos correspondantes qui en font la demande la plus parfaite discrétion, autant il nous est impossible d'accepter des correspondances anonymes, ce mode de faire étant totalement contraire à l'esprit dont s'inspire notre journal.



## A travers les Sociétés

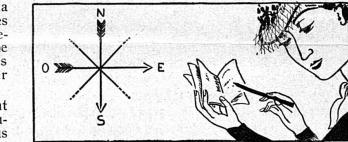
### Instruction civique.

C'est cette fois-ci, en collaboration avec l'Union des femmes, que l'Association féminine d'éducation nationale (Genève) a fait donner, au début de l'hiver, son cours annuel d'instruction civique. M. Alfred Borel a bien voulu répéter les six leçons sur *Notre Constitution fédérale*, qui avaient déjà été si appréciées l'année dernière. Ce sujet, qui peut paraître ardu à première vue, devient tout à fait captivant lorsqu'il est traité par un avocat qui, lors de la votation de l'automne der-

nier, a spécialement étudié la question de la révision de notre Constitution. Un public très fidèle a suivi le conférencier dans cette promenade à travers la vie publique de notre pays. Une foule de points demanderaient à être traités pour eux-mêmes et pourraient peut-être donner lieu plus tard à une nouvelle série de leçons.

Une vieille Genevoise nous disait, en arrivant à l'un de nos cours, qu'elle s'intéressait beaucoup à la politique locale, et qu'elle lisait tous les comptes-rendus du Grand Conseil. Combien de nous pourraient en dire autant? Si nous prenons suivre la politique, nous nous laissons trop souvent influencer par les opinions que nous entendons émettre autour de nous, et qui ne sont rien moins qu'objectives. Pourquoi ne lirions-nous pas directement et en entenso les comptes rendus des Grands Conseils et des Chambres fédérales en essayant de nous faire une opinion personnelle? Notre ignorance des grands principes de notre Constitution nous empêche souvent de comprendre bien des choses. C'est pourquoi un cours comme celui de M. Borel peut nous être fort utile.

H. G.-P.



## Carnet de la Quinzaine

Mardi 21 janvier:

LAUSANNE: Union féminine des carrières libérales et professionnelles, Union des Femmes, Saint-Pierre, 4: *Nationalité de la femme mariée, salaire égal à travail égal, et suffrage féminin*, causerie par Mme S. Bonard. Id. id., Maison du Peuple, 20 h. 30: *Auguste Forel, féministe et suffragiste*, conférence par le Dr. M. Muret, vice-président de l'Association vaudoise pour le Suffrage. Collecte à la sortie en faveur du monument Forel.

Vendredi 24 janvier:

GENÈVE: Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h. 30: Assemblée trimestrielle de délégués, sur convocation. I. Rapport financier et paiement des cotisations. 2. *Les tâches sociales de l'Etat en temps de crise (chômage, assistance, santé et moralité publiques)*, par M. le Conseiller d'Etat A. Ehrler, président du Département de l'Hygiène, Assurances sociales et Assistance publique. Discussion.

Id. id. Association féminine d'Education nationale et Union des Femmes, même local, 20 h. 30: *Le Fédéralisme*, causerie par M. Julien Lescaze, avocat.

NEUCHATEL: Union Féministe pour le Suffrage, Aula de l'Université, 20 h. 15: *Les responsabilités financières de la femme dans la famille*, conférence publique et gratuite par Mme Martin. (Conférence précédemment annoncée et renvoyée de huit jours.)

Lundi 27 janvier:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin et Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: *Livres nouveaux de femmes*, causerie publique et gratuite par Mme Vuillomenet-Challandes, rédactrice du *Samedi Soir* (La Chaux-de-Fonds).

Id. id. Ligue des Femmes juives, Restaurant Kempf, 54, rue du Rhône, 20 h. 30: Réunion familiale à l'occasion de deux grands jubilés féminins juifs: Rebecca Kohut (New-York) et Henriette Szold (Jérusalem). Thé.

Samedi 1er février:

BALE: Association pour le Suffrage féminin, Baslerhof, 17 h. 15: Assemblée générale et XXe anniversaire de la fondation de l'Association: 1. Partie administrative; 2. Souper en commun; 3. *Voyage féminin en Pologne et dans les Etats baltes*, conférence par Mme Gourd (Genève); 4. Musique et productions diverses.

Id. GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h. 30: Thé mensuel. *La Sicile*, causerie avec projections lumineuses, par Mme Henri Reverdin.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER



## Publications reçues

GÉRMAINE ET PIERRE MORNAND: *Désertion*, roman. Editions *Mariage et Famille*, 86, rue de Ger-govie, Paris, XIVe.

Des succès mondains: beauté, bonne grâce, du talent pour le théâtre, éloignent une jeune femme de son foyer. Le malentendu entre elle et son mari ne tarde pas à s'accentuer, les enfants, trop peu suivis, se ressentent de la situation tendue; le plus jeune, délicat de santé, sensitif, ne peut supporter l'éloignement de cette mère chérie. Il tombe malade, il meurt. C'est alors que, dans leur douleur commune, les époux se rapprochent, c'est une nouvelle vie commence pour eux. L'œuvre a été dure: elle a porté ses fruits. M.-L. P.

CÉCILE DELHORBE: *Juste et Caroline Olivier*. Un beau vol. avec 29 illustrations hors texte (reproduction de portraits, documents, etc.). Attirage, éditeurs, Paris et Neuchâtel. Prix: 6 f. 50, broché.

Toutes celles de nos lectrices qui ont eu le privilège d'entendre l'hiver dernier, soit à l'Association pour le Suffrage de Lausanne, soit à l'Union des Femmes de Genève, Mme Cécile Delhorbe évoquer avec autant d'esprit que d'autorité documentée la personnalité attachante de Caroline Juste Olivier, se réjouiront de ce que, de cette première étude, soit sorti le beau volume, plus approfondi, plus creusé, et consacré non seulement à la femme de Juste Olivier, mais aux deux époux, dont nous saluons aujourd'hui la parenté. Et ceux et celles qui, n'ayant pu entendre ces causeries ont tout au moins lu dans nos colonnes le compte-rendu que leur consacra Mme S. Bonard, seront heureux que l'occasion leur soit offerte de pénétrer avec Mme Delhorbe, non seulement dans l'intimité de ces deux vies, déjà « romancées », mais encore au cœur de toute une période d'histoire littéraire et politique, Lausanne, Neuchâtel, Paris, les révoltes européennes qui se succèdent de 1830 à 1848, le romantisme déclinant, le Réveil religieux, Sainte-Beuve et *Port-Royal*, des réfugiés politiques comme Mickievicz ou Maeterlinck, aussi bien que des penseurs de chez nous, tels Vinet ou Ch. Scerfstan — nous retrouvons leurs traces et leur empreinte au tourment de toutes les années de la vie des Olivier. Et enfin, pour nous, femmes, qui ne nous lassons jamais d'étudier la psychologie d'autres femmes, dont le nom, l'œuvre ou le caractère a marqué, quelle personnalité intéressante à connaître et à admirer que celle de Caroline, active, ardente, dé-

vouée, littérairement douée... peut-être mieux que son mari! et cependant collaboratrice toujours prête à s'effacer devant lui.

Faut-il avouer que c'est avec un sentiment d'envie que nous avons fermé ce volume? D'en vain, non pas à l'égard de Caroline Juste Olivier, mais à celui de Mme Delhorbe. Car pouvoir s'absorber ainsi dans une époque et dans une famille, en faire revivre l'âme et le caractère, créer à nouveau aux yeux des générations suivantes l'image d'existences, de milieux, de sentiments et d'idées qui appartiennent au passé, faire œuvre aussi vivante et compréhensive, aussi évocatrice et documentée de littérateur et d'historien, c'est un privilège intellectuel, dont on peut féliciter ceux et celles qui s'en montrent dignes.

E. G.

L'Ami des Aveugles. Almanach des Familles pour 1936, édité par la Fédération suisse des Aveugles. Prix: 1 fr. 20. Berne, 16, Victoria-ral, et Lausanne, Solitude, 14.

Un calendrier, des historiettes, des photographies, des bons mots, des recettes, tel est le contenu de cet almanach, qui n'est point destiné aux aveugles, comme son titre pourraient le faire croire au premier abord, mais dont le produit de la vente alimente une institution utile entre toutes, la caisse d'assurance-maladie de la Fédération suisse des aveugles. C'en est assez pour le faire acheter par tous ceux soucieux d'apporter leur obbole à cette Fédération, qui, dit son sous-titre, « groupe des aveugles adultes pour l'entraide et pour l'indépendance professionnelle ». M. F.

